



SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, SOLIDAIRE
ET RESPONSABLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Une nouvelle norme pour un nouveau capitalisme

l'extra financier, accélérateur
des entreprises responsables

Bercy, 8 décembre 2020

Éditorial

Les conséquences des activités d'une entreprise vont bien au-delà du champ économique, mais il a longtemps été difficile de distinguer où et comment cet impact se ressentait.

Face à la demande renforcée des citoyens, de plus en plus attachés à la qualité de vie, à la traçabilité des produits, de plus en plus soucieux de la santé sociale et écologique des entreprises pour lesquelles ils travaillent que de leur santé financière, la transparence est devenue le premier levier contre les risques environnementaux et sociaux mais aussi pour la compétitivité et l'attractivité.

L'Union européenne s'est engagée dans ce mouvement en faveur d'un encadrement des informations extra-financières avec une première directive sur le reporting extra-financier en 2014, que la Commission s'apprête à rouvrir au début de l'année 2021. Les projets européens se sont multipliés avec le règlement de 2019 sur la transparence des investisseurs ou encore par le développement d'une taxonomie verte européenne. Cette démarche est incontournable pour l'atteinte des objectifs de développement durable.



La France a accueilli avec beaucoup d'enthousiasme ce projet de la Commission européenne de développer la standardisation des informations ESG. Car ce mouvement pose les bases d'une transformation durable de nos modèles.

Les règles du jeu économique sont posées par la norme. L'Europe se doit de donner à nos acteurs économiques un terrain de jeu équitable dans la compétition mondiale, dont il est important qu'ils élaborent et maîtrisent les règles. C'est enfin pour l'Europe l'occasion de promouvoir son modèle, qu'elle évoque souvent mais matérialise trop peu : un modèle social qui valorise la justice et le partage de la valeur, un modèle environnemental ambitieux qui s'engage vraiment dans le verdissement de notre économie.

Mais il ne s'agit pas pour autant d'imposer la transparence pour elle-même, ni de faire du reporting pour du reporting : la transparence doit être éclairante et éclairée, sinon elle est vide, invisible, inutile. Elle doit donc être pertinente et objectivée. Son premier objectif est de répondre aux besoins des utilisateurs – l'investisseur, le salarié, le consommateur – pour éclairer leurs décisions. Elle doit permettre aux entreprises de mieux se connaître pour mieux se piloter et se projeter dans l'avenir. Nous demandons depuis longtemps aux acteurs de mieux répertorier et analyser leurs risques financiers. Ce même effort doit désormais être réalisé sur les éléments non-financiers.

Enfin, nos efforts seront vains si l'on ne traite pas la question de l'accessibilité de l'information. Les informations sont abondantes mais complexes, difficiles à identifier, à collecter, à rendre intelligibles. Il est donc indispensable que soit mise en place une base de données publique européenne, gratuite et accessible à tous. Le développement de standards européens devra servir cette consolidation. Les entreprises ou les associations les plus innovantes pourront exploiter ces données et les éclairer, développer l'analyse des risques et opportunités.

Ceci enclenchera un cercle vertueux par lequel la disponibilité de l'information contribuera à l'amélioration de sa qualité. La maîtrise des données et de leur diffusion doit demeurer un avantage stratégique pour l'Europe.

C'est pour toutes ces raisons que la France soutient une révision ambitieuse de la directive sur le reporting extra-financier. Celle-ci devra permettre la diffusion d'informations harmonisées de haute qualité par tous les acteurs économiques directement concernés par la transition et par tous ceux souhaitant s'y impliquer. Cette révision sera l'occasion d'associer plus sérieusement les entreprises à la transition écologique et solidaire. La France et l'Union européenne ont pris des engagements forts en la matière ; il faut désormais rallier les acteurs économiques et traduire concrètement notre ambition et notre exigence sur ce sujet.

Olivia Grégoire

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line that loops back to the left, and a vertical line that crosses it, forming a stylized 'O' or 'G' shape.

L'événement du 8 décembre

Contexte

La directive sur la publication d'informations extra-financières (NFRD) de 2014 prévoit des obligations de publication s'appliquant aux grandes entreprises d'intérêt public de plus de 500 salariés. Elle concerne ainsi environ 6 000 grandes entreprises dans l'UE, qui doivent publier des informations relatives à la protection de l'environnement, à leurs responsabilités sociales ou encore à la diversité au sein de leur conseil d'administration.

Dans sa communication relative au Pacte Vert européen (décembre 2019) la Commission européenne a annoncé une révision de la NFRD afin d'améliorer l'information des acteurs économiques et financiers en matière de durabilité. Une proposition législative est attendue pour le premier trimestre 2021. Dans la perspective de cette révision, le Vice-Président exécutif de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis, a confié à l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*) deux missions distinctes :

- Créer une Task Force au sein de l'European Corporate Reporting Lab de l'EFRAG visant à réaliser le travail préparatoire à la révision législative et à formuler des recommandations sur la forme que pourrait prendre le standard européen de publication extra-financière. La présidence de cette taskforce a été confiée à Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des normes comptables, qui a remis un rapport sur le sujet de la publication extra-financière des entreprises au ministre de l'économie, des finances et de la relance, Bruno Le Maire, en juin 2019. La taskforce devra remettre son rapport final d'ici le 31 janvier 2021, et un rapport d'étape a été publié fin octobre.
- Proposer des recommandations sur les changements possibles à la gouvernance et au financement de l'EFRAG, dans le cas où l'EFRAG serait chargée de l'élaboration des normes européennes en matière d'information extra-financière. Cette mission a été confiée sur une base *ad personam* au président de l'EFRAG Jean-Paul Gauzès. Celui-ci a remis son rapport d'étape début novembre et a lancé une consultation publique sur le sujet de la gouvernance de l'extra-financier en Europe.

Enjeux de la révision de la directive NFRD

L'enjeu sous-jacent à celui de la publication d'informations non-financières est celui de la performance et de la résilience. Pour les entreprises, porter une attention particulière aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance participe à leur performance économique et financière. Ceci passe, par exemple, par une meilleure prise en compte des risques et opportunités, un moindre coût de financement (l'intégration de facteurs ESG étant de plus en plus recherchée par les investisseurs) ou encore une meilleure attractivité des talents au sein de leurs équipes. Pour les acteurs financiers, l'accès à une donnée ESG de qualité et comparable est capital puisqu'il conditionne leur capacité à maîtriser les risques financiers liés au climat et l'impact d'un investissement sur l'environnement, et ainsi leur capacité à réorienter les capitaux vers la transition écologique.

L'Europe peut revendiquer son avance en matière extra-financière, et il est légitime qu'elle joue un rôle de premier plan et soit *standard-setter* pour l'extra-financier. Cette position a notamment été exprimée par la Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable, Olivia Grégoire, lors de son discours à l'occasion du Climate Finance Day du 29 octobre dernier. De nombreuses initiatives internationales se multiplient aujourd'hui et cherchent à devenir le normalisateur de l'information extra-financière, qui s'ajoute progressivement à l'information comptable, et qui va

influencer l'ensemble de la chaîne de valeur. Dans ce contexte, il est essentiel que l'Europe défende une standardisation de l'ESG à la hauteur de son ambition sociale et environnementale, et en adéquation avec les spécificités de nos entreprises européennes.

Une révision ambitieuse de la NFRD est par ailleurs nécessaire à davantage de concurrence et d'innovation. Elle permettrait notamment le développement d'une base de données extra-financière libre d'accès, favorisant ainsi l'utilisation, la comparabilité et la transparence des données pour toutes les parties prenantes (entreprises, investisseurs, chercheurs, ONG, citoyens, etc.), et limitant l'éco-blanchiment (*greenwashing*). Elle encouragerait l'innovation et l'émergence de nouvelles start-ups aux business models originaux fondés sur l'analyse de la donnée ESG. Cette concurrence accrue dans le domaine de la donnée réduirait son coût pour les acteurs européens, qui constituent les principaux producteurs et utilisateurs de la donnée ESG. Cette plateforme devrait rassembler au moins l'ensemble des données déjà communiquées par les entreprises européennes, de manière volontaire ou tel que prévu par leurs obligations réglementaires.

Plusieurs principes doivent structurer la publication extra-financière dans le cadre d'une révision de la NFRD :

- S'inscrire dans une double matérialité financière et environnementale/sociale, au travers de l'étude à la fois de l'impact de son environnement sur l'entreprise et de l'entreprise sur son environnement ;
- Déterminer un socle d'indicateurs communs permettant la fiabilité et la comparabilité des performances entre acteurs économiques. Cette standardisation est nécessaire afin de répondre à l'ambition de l'Union en matière de responsabilité sociale et environnementale, et de correspondre aux spécificités du marché et de la réglementation européens ;
- Généraliser en Europe le contrôle des publications extra-financières par un prestataire spécialisé et indépendant et harmoniser entre Etats membres les normes de vérification. Ceci est essentiel afin d'assurer la fiabilité et la comparabilité de la donnée et d'éviter tout éco-blanchiment ;
- Assurer, afin d'en optimiser l'impact et la pertinence, que la publication extra-financière couvre l'ensemble de la chaîne de valeur et d'approvisionnement de l'entreprise. Les acteurs économiques doivent en effet se préoccuper des actions des partenaires commerciaux avec lesquels ils ont une relation stable, faute de quoi les entreprises seraient en mesure d'externaliser leur impact négatif en matière ESG au travers de leurs fournisseurs.

Le champ d'application de la directive révisée s'avérera également déterminant. Les entreprises peuvent contribuer, à leur manière et dans un souci de proportionnalité nécessaire, à la réalisation des objectifs ESG ambitieux que nous nous sommes fixés en Europe. Une égalité de traitement entre les entreprises cotées et non-cotées, et quelle que soit leur forme juridique doit être recherchée.

Programme

8 :30 – 8 :40	Discours d'introduction de Bruno Le Maire , Ministre de l'économie, des finances et de la relance, et d'Olivia Grégoire , Secrétaire d'Etat chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable
8 :40 – 9 :00	Keynotes – Mairead McGuinness , Commissaire européen pour les services financiers, la stabilité financière et l'union des marchés de capitaux

	Amparo Lopez Senovilla , Sous-secrétaire d'Etat du ministère des affaires économiques et de la transformation numérique, Espagne
9 :00 – 10 :00	Table-ronde n°1 : Accélérer la transition grâce aux informations et données extra-financières
<i>Cette table-ronde sera l'occasion d'aborder la question des informations jugées les plus pertinentes pour piloter la transition écologique. Les informations et données extra-financières sont à la fois des outils de pilotage et de contrôle interne à destination du management, des indicateurs pour l'analyse et l'engagement des investisseurs et des moyens d'associer les parties.</i>	
	<p><u>Introduction et modération</u> par Bénédicte Peyrol, députée de l'Allier</p> <p><u>Intervenants</u> :</p> <p>Jean-Jacques Barbéris, membre du comité exécutif en charge de la clientèle institutionnelle et de l'ESG, Amundi</p> <p>Antoine Sire, responsable de l'engagement d'entreprise et membre du comité exécutif, BNP Paribas</p> <p>Ugo Bassi, directeur, DG FISMA, Commission européenne</p> <p>Florian Berg, Massachusetts Institute of Technology (MIT)</p> <p>Ghislaine Amrani, co-fondatrice, QuantCube</p>
10:00 – 10 : 15	Pause
10 : 15 – 10 : 25	Keynote – Steven Maijor , président de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)
10 : 30 – 11 : 30	Table-ronde n°2 : Innover en matière de reporting et éviter le piège de la conformité : une posture indispensable pour une information adaptée aux enjeux de toutes les entreprises.
<i>Les exigences de publication extra-financière ont été conçues pour les grandes entreprises – certaines ont été innovantes et ambitieuses mais il leur est souvent reproché de n'effectuer qu'un exercice de conformité avec leur déclaration de performance extra-financière. Cet écueil empêche souvent d'envisager un reporting pertinent pour l'ensemble de la chaîne de valeur et des entreprises. Un débat s'est engagé pour étendre les exigences de reporting à de plus petites entreprises au niveau européen comme c'est déjà le cas en Suède par exemple pour les entreprises de plus de 250 salariés.</i>	
	<p><u>Introduction et modération</u> par Alexandre Holroyd, député des Français de l'étranger</p> <p><u>Intervenants</u> :</p> <p>Sophie Flak, directrice de la RSE et du digital et membre du comité exécutif, Eurazeo</p> <p>Thierry Philipponnat, directeur de la recherche, Finance Watch, membre de la plateforme finance durable européenne</p> <p>Marie-Claire Daveu, directrice du développement durable et des relations institutionnelles internationales, Kering</p> <p>Florian Schoeller, directeur général et fondateur, Scope Group</p>
11:30 – 11 : 40	Keynote - Patrick de Cambourg , président de l'Autorité des normes comptables : présentation des travaux de la Taskforce européenne sur le reporting extra-financier

11 : 45 – 12 : 45	Table-ronde n°3 : Géopolitique du reporting : quelle convergence à terme pour l'extra-financier au niveau international ?
	<p><u>Introduction et modération</u> par Eric Hespeneide, Président du Conseil d'administration, GRI</p> <p><u>Intervenants</u> :</p> <p>Magnus Billing, directeur général, Alecta</p> <p>Arlene McCarthy, directeur exécutif et conseiller du président, Bloomberg</p> <p>Thierry Déau, directeur général et fondateur, Méridiam, président de Finance for tomorrow</p> <p>Bernard de Longevialle, directeur exécutif responsable de la finance durable, S&P Global Ratings</p>
12 :45 – 12 : 50	Keynote – Pascal Canfin , député européen, président de la commission de l'environnement du Parlement européen
12 : 50 – 13 : 00	Discours de clôture par Olivia Grégoire , Secrétaire d'Etat chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable, et par Clément Beaune , Secrétaire d'Etat aux affaires européennes